

**REUNION  
D'INFORMATION DU 18  
OCTOBRE 2019  
Lycée Bellevue Marie-Rivier**

**LE NOUVEAU LYCEE  
VOIES GENERALE ET  
TECHNOLOGIQUE**

# LE NOUVEAU LYCÉE

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
  - Un temps dédié à l'orientation en 2<sup>de</sup>, en 1<sup>re</sup> et en terminale
  - Deux professeurs principaux en terminale
  - La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
  
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
  - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
  - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

# LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## CONTRÔLE CONTINU

**40%**  
de la note  
finale

**60%**  
de la note  
finale

## ÉPREUVES FINALES



**10%** de la note finale :  
**bulletins scolaires**  
de première et de terminale



**30%** de la note finale :  
**épreuves communes**  
2 séries en première  
1 série en terminale



**1** épreuve anticipée  
**en première**  
Français écrit et oral



**4** épreuves finales  
**en terminale**  
Enseignements de spécialité (2)  
Philosophie  
Oral final

# La 2<sup>de</sup> générale et technologique

## Les nouveautés

### ■ Test de positionnement :

Entre le 16 septembre et le 4 octobre 2019, chaque élève a passé un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

### ■ Accompagnement personnalisé :

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

### ■ L'accompagnement comprend une aide au choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1<sup>re</sup> (générale ou technologique)
- Pour l'aider à choisir ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1<sup>re</sup> générale ou sa série s'il envisage une 1<sup>re</sup> technologique.

# LE PLANNING DE LA SECONDE

## ■ ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Français : 4 h.

Histoire-Géographie : 3 h.

LVA et LVB : 5,5 h.

EMC: 0,5 h.

EPS : 2 h.

Physique – Chimie : 3 h.

SVT : 1,5 h.

Maths : 4 h.

SNT : 1,5 h.

SES : 1,5 h.

**TOTAL : 26,5 h**



## ■ Enseignements optionnels

Chaque élève peut choisir 1 ou 2 options mais une seule par bloc maximum.

Bloc 1 : LVC (chinois, italien, allemand) ; Théâtre ; Arts plastiques ; Latin (1) ; Grec (1)

Bloc 2 : Management et gestion ; biotechnologie.

(1) Le latin et le grec peuvent être choisis en complément d'une autre option du bloc 1.



# APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
    - Vers une série de la **voie technologique**
- ou
- En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

# Voie générale

La première et la terminale

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

## Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants (en rouge les spécialités proposées au lycée Bellevue Marie Rivier).

**Mathématiques**

**Physique-chimie**

**Sciences de la Vie et de la Terre**

**Sciences économiques et sociales**

**Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques**

**Humanités, littérature et philosophie**

**Langues, littératures et cultures étrangères et régionales**

**Numérique et sciences informatiques**

**Sciences de l'ingénieur**

**Littérature, langues et cultures de l'Antiquité**

**Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire**

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
  - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir **un** enseignement optionnel parmi :
    - Langue vivante (allemand, italien ou chinois)
    - Théâtre
    - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
  - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

# Voie technologique

La première et la terminale

# A LA RENTRÉE 2019 :

## ■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion**
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)



# LES ENSEIGNEMENTS

## ■ Enseignements communs :

- Français (en première) : 3h
- Philosophie (en terminale) : 2h
- Histoire Géographie : 1h30
- Langues vivantes (A et B) : 4h
- Education physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h30 sur l'année

## ■ Enseignements de spécialité :

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

# Les épreuves du baccalauréat

# LE BACCALAURÉAT 2021

## Pour tous :

voie  
générale  
+  
voie  
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - 1 **épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral) [10%]
  - 4 **épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité [32%], 1 épreuve de philosophie [8%] et une épreuve orale terminale [10 %].
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
  
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1<sup>re</sup> et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - 30 % pour des **épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1<sup>re</sup> et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

## Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

# LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
  - Elles sont organisées en trois séquences :
    - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1<sup>re</sup>
    - Une séquence d'épreuves au cours du troisième trimestre de la classe de terminale.
  - Elles portent **sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale ainsi que sur l'enseignement de spécialité abandonné en terminale.**
  - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.
  
- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

# ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2021

## Rentrée 2019 :

- les classes de seconde et de première sont rénovées avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première
- Juin 2020 : épreuves anticipées de français en première

## Rentrée 2020 :

- la classe de terminale est rénovée avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2020-2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu
- Printemps 2021 : deux épreuves de spécialités
- Juin 2021 : épreuves écrite de philosophie et épreuve orale terminale

**Juillet 2021** : délivrance du nouveau baccalauréat

# L'orientation en 2<sup>de</sup> générale et technologique

# CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.
- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'ONISEP a mis en ligne une plateforme de ressources :

[www.secondes2018-2019.fr](http://www.secondes2018-2019.fr)

## AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE EN SECONDE

- Avant les vacances de Noël, chaque lycée informera les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui sont disponibles au sein de l'établissement.
- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.



# LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2<sup>ème</sup> trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité\*** qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>re</sup>
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

\* voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.



# QUESTIONS ?